

**Décision arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France  
la profession d'aide-soignant**

**Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France**

**Vu** l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise ;

**Vu** l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

**Vu** la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS de St OMER (IFS Audomarois) au nom des intéressés en date du 26 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

**DECIDE**

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au **12 septembre 2022** :

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
BAUDRY	Elodie
BOBOLE ép. CARLIER	Huguette
BULTEZ	Fanny
CHOCAT ép. GALLOIS	Cindy
DARSY	Vanessa
DELAVIS	Naomie
DUBOIS	Margaux
DUSAUTOIR	Angéline
FLAHAUT	Camille
FONSON ép. LEFEBVRE	Séverine



GNAZOUA ép. PLUMYOEN	Edwige
GUITTON	Elodie
HAGNERE	Céline
HOCHAIN	Marina
JUDAS	Mathieu
LAGIER	Sophie
LANNOY ép. PRUVOST	Argentine
LECAT	Laura
PARISSEAUX	Manon
RENARD	Adeline
ROSENBAUM ép. CARQUIN	Claudia
TOUPET	Noémie
VANDENABEELE	Margaux
VERBAUX ép. ACKAERT	Virginie

Fait à LILLE, le 27 juillet 2022

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur régional de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités  
p.o. le chef de service



Nicolas SAENEN